

Canada  
Province de Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval  
située au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval, le mardi 9 septembre 2025.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M <sup>me</sup>	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M <sup>me</sup>	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M <sup>me</sup>	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M <sup>me</sup>	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Guy Privé	Maire de Sainte-Hedwidge
M.	Roger Villeneuve	Maire de Saint-André

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

#### RÉSOLUTION N° 2025-265

Sujet : Politique linguistique – Directive pour l'utilisation exclusive du français

Attendu que l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le ministère de la Langue française que la MRC du Domaine-du-Roy utilise exclusivement le français dans toutes ses communications.

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française.

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la MRC du Domaine-du-Roy et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

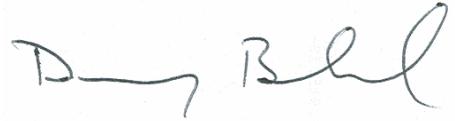
Le texte de la présente résolution pourrait être modifié lors de la ratification du procès-verbal.

Signé : Yanick Baillargeon, préfet

Signé : Steeve Gagnon, directeur général et greffier-trésorier

Donné à Roberval ce seizième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danny Bouchard', written in a cursive style.

Danny Bouchard  
Directeur général adjoint et  
greffier-trésorier adjoint